



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2016

Conseillers communautaires en exercice : 111

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h00.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.5), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir 1.2.4), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.5), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 7.4) **Beure :** M. Philippe CHANEY (jusqu'au 1.2.3) **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucey :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 7.2) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes :** M. Alain CUENOT (suppléant de Mme Thérèse ROBERT) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Vèze :** Mme Catherine CUNET (jusqu'au 5.5) **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à 1.2.3) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL (suppléant de M. Serge RUTKOWSKI) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS (jusqu'au 7.4) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 5.7) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.5) **Osselle-Routelle :** M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thisé :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAYEREL (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guericc CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pugey :** M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : Emile BRIOT, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOU, M. DALPHIN, Cyril DEVESA (jusqu'au 1.1.1), Myriam EL YASSA, Jacques GROSPERRIN (à partir du 1.1.2), Myriam LEMERCIER (jusqu'au 1.2.3), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.6), Michel OMOURI, Yannick POUJET (jusqu'au 4.3), Rosa REBRAB, Rémi STAHL (jusqu'au 0.6), Marie ZEHAF (à partir du 2.1), Gilbert GAVIGNET.

Mandataires : Elsa MAILLOT, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, C. WERTHE, Anne VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Danielle DARD (jusqu'au 1.2.3), Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.6), Sophie PESEUX, Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Patrick BONTEMPS, Claudine CAULET (jusqu'au 0.6), Michel LOYAT (à partir du 2.1), Bernard GAVIGNET.

Délibération n°2016/003274

Rapport n°4.8 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de subvention aux communes de Pouilley-les-Vignes et Fontain

**Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Attribution de subvention aux communes de Pouilley-les-Vignes et Fontain**

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente
Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Fonds Isolation »	Montant prévu au Budget 2016 : 240 476 € Montant de l'opération : 775 €

Résumé :
Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions au titre du fonds « Isolation et énergies pour les communes ».
La commune de Pouilley-les-Vignes remplace les fenêtres de toit d'un logement communal ; la commune de Fontain a installé des équipements de sécurisation de la voirie et des espaces publics dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public.
Ces projets constituent un engagement des communes dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Grand Besançon et sont réalisés avec l'accompagnement du service Conseil en Energie Partagé auquel les communes sont adhérentes.
Ces projets sont éligibles au fonds « Isolation et énergies pour les communes ». Il est proposé d'attribuer des subventions à ces communes : 477 € à Pouilley-les-Vignes et 298 € à Fontain.

I. Projet de la commune de Pouilley-Les-Vignes

La commune de Pouilley-les-Vignes change 3 fenêtres de toit défectueuses dans un bâtiment communal, conformément aux préconisations du service Conseil en Energie Partagé auquel elle est adhérente.

Les caractéristiques des travaux sont les suivantes :

Travaux d'isolation prévus	Caractéristiques des matériaux posés	Qualification RGE des artisans ?	Montant HT des travaux éligibles	Taux d'aide	Montant subvention
Changement de 3 fenêtres de toit	$U_w = 1,2 \text{ W/m}^2.K$ $S_w = 0,23$	oui	2 383 €	20 % (fenêtres seules, RGE, plafond dépenses atteint)	477 €

Conformément au cadre d'application du fonds « Isolation et énergies pour les communes », la commune de Pouilley-les-Vignes peut bénéficier d'une subvention de 477 € pour ce projet.

II. Travaux de la commune de Fontain

Fontain éteint son éclairage public de 23h à 6h depuis le 23/09/2015 afin de rationaliser l'usage de l'énergie. Pour ce projet, la commune a réalisé des travaux d'aménagement visant à sécuriser l'usage des voiries et espaces publics. La réalisation de ce projet a été accompagnée par le Conseil en Energie Partagé auquel la commune est adhérente.

Les caractéristiques des travaux sont les suivantes :

Travaux d'aménagement prévus/réalisés*	Quantité d'équipements posée	Montant HT des travaux éligibles	Taux d'aide	Montant subvention
Installation balises J11	2 exemplaires	595 €	50 %	298 €
Installation de plot J15b (« yeux de chat »)	6 exemplaires			

* Tous les travaux engagés dès 6 mois avant l'extinction effective de l'éclairage public sont éligibles.

Conformément au cadre d'application du fonds « Isolation et énergies pour les communes », la commune de Fontain peut bénéficier d'une subvention de 298 € pour ce projet. Comme elle n'a pas encore touché de subvention au titre de ces équipements, elle peut encore toucher 1 202 € pour des travaux à venir dans ce même cadre (plafond de 1 500 € de subvention par commune).

III. Engagements du Grand Besançon et des communes

S'agissant de subventions d'un faible montant, il n'y pas de conventions prévues entre le Grand Besançon et les communes de Pouilley-les-Vignes et Fontain. Les subventions dont bénéficient les communes selon les termes de la présente délibération seront versées par le Grand Besançon aux communes en une seule fois à la fin des opérations. Les engagements des 2 parties (chaque commune et Grand Besançon), conditions de versement de la subvention, sont ici rappelés.

A/ Engagement du Grand Besançon

Conformément au cadre d'application du fonds « Isolation et Energies pour les communes », la CAGB s'engage à attribuer une subvention d'un montant de :

- 477 € à la commune de Pouilley-les-Vignes pour son projet de changement de 3 fenêtres de toit dans un logement communal,
- 298 € à la commune de Fontain pour ses travaux de sécurisation des voiries et espaces publics réalisés dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public.

Ces subventions seront versées aux communes sur présentation par ces dernières des factures certifiées acquittées ainsi que des plans de financement réels des opérations.

Les montants des subventions réellement attribuées pourront être revus à la baisse en fonction de ces éléments et seront calculés dans tous les cas selon les termes du cadre d'application du fonds « Isolation et énergies pour les communes » tel que défini par la délibération du conseil de communauté du 18/02/2016.

B/ Engagement des communes

La commune de Pouilley-les-Vignes s'engage à :

- réaliser les investissements prévus,
- démarrer les travaux dans les 12 mois qui suivent la notification à la commune de l'octroi de la subvention, ou dans les 24 mois qui suivent l'achèvement de l'étude pré-opérationnelle,
- insérer le logo du Grand Besançon sur tout support d'information et de promotion relatif au projet visé au point I de la présente délibération,
- utiliser la subvention versée par le Grand Besançon aux seuls objets du point I de la présente délibération,
- transmettre au Grand Besançon le compte-rendu financier du projet,
- inscrire les certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par l'opération dans le dispositif de mutualisation et vente des CEE du Grand Besançon.

La commune de Fontain s'engage à :

- insérer le logo du Grand Besançon sur tout support d'information et de promotion relatif au projet visé au point II de la présente délibération,
- utiliser la subvention versée par le Grand Besançon aux seuls objets du point II de la présente délibération,
- transmettre au Grand Besançon le compte-rendu financier du projet.

Mmes M. DONEY et A. SALOMEZ, conseillères intéressées, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de :

- **477 € à la commune de Pouilley-les-Vignes pour le remplacement des fenêtres de toit d'un logement communal,**
- **298 € à la commune de Fontain pour la sécurisation des voiries et des espaces publics dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le - 7 JUL. 2016



Contrôle de légalité